



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE NONANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2020**

Date de convocation : 21 janvier 2020

<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	9
<i>Présents :</i>	6
<i>Votants :</i>	8

L'an 2020, le trente janvier, à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Nicolas GUILLOT, Maire.

Etaient présents

M. GUILLOT Nicolas, Maire

M. BERARD Sébastien, Mme HEBERT Evelyne, Adjointes au Maire

M. MARTIN Nicolas, M. TOUTAIN Frédéric et M. LECONTE Stéphane

Etaient absents

M. MARTINET Olivier (pouvoir à M. LECONTE Stéphane)

Mme JEAN Katia (pouvoir à M. MARTIN Nicolas)

Mme GOMEZ Cornélia

Secrétaire de séance : M. TOUTAIN Frédéric

Approbation compte-rendu séance précédente

**DCM 2020 / 01
EFFACEMENT RESEAUX « LE JARDIN SERGENT » - ETUDE DEFINITIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération a été estimé à, **141 170.92 € TTC** .

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 %, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ pal ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève donc à **40 502.29 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi
- Décide du paiement de sa participation par recours à l'étalement de charges mise en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de 5 ans, soit par an : 8 468.60 €
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu de récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de de projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 3 529.27€
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

DCM 2020 / 02
AMENAGEMENT ENTREE AGGLOMERATION

Mr le Maire rappelle que, par délibération 2019 / 42 du 17 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé, suite aux travaux réalisés par le Département sur la RD 33, d'allouer une enveloppe de 15 740 € HT à l'aménagement d'équipements suivants, permettant de réduire la vitesse et de garantir ainsi une meilleure sécurité des usagers :

- Pose de ralentisseurs (4) type coussins berlinois en enrobé et répondant aux normes de sécurité à chaque entrée d'agglomération sur la RD 33 (Route de Bayeux et Route de Condé-sur-Seulles).
- Pose d'aménagement (2) dit « porte d'entrée d'agglomération » sans îlot d'axe, qui permettent à l'utilisateur de la route de ne pas ignorer qu'il entre dans une agglomération.

Mr le maire informe le conseil qu'il a reçu deux devis répondant aux besoins de la commune.

Il donne lecture des devis.

Il propose donc de valider l'entreprise qui réalisera les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet d'implantation d'équipement tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus
- DECIDE de retenir l'entreprise MASTELLOTTO pour son devis 19-414 du 15/01/2020 pour un montant de 12 200.00€ HT soit 14 640.00€ TTC
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.
- CHARGE Mr le Maire de son exécution

DCM 2020 / 03
LOGEMENT COMMUNAL « LE LONDAIN »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour des travaux à réaliser dans le logement communal qui a été rendu fin novembre 2019.

Il rappelle au conseil municipal qu'afin de remettre dès que possible ce logement en location, il est nécessaire de faire des travaux d'aménagement de la cuisine, et de la cage d'escalier.

Il présente le devis de l'entreprise AMELINE d'un montant de 8 820.13 € HT soit 10 584.16€ TTC.

Ce devis n'intègre pas la fourniture et pose d'un nouvel escalier. Un devis supplémentaire est en attente.

Un débat s'en suit.

Mr le Maire demande, après débat, au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des travaux par l'entreprise AMELINE (devis 1161 du 17/1/2020 pour un montant de 8 820.13€ HT) ou non.

Le résultat est le suivant : 4 voix pour (Mr GUILLOT Nicolas – Mr MARTIN Nicolas avec pouvoir de Mme JEAN Katia - Mme HEBERT Evelyne) et 4 voix contre (Mr BERARD Sébastien – Mr LECONTE Stéphane avec pouvoir de Mr MARTINET Olivier – Mr TOUTAIN Frédéric).

La voix du maire comptant double en cas d'égalité, le conseil municipal, à la majorité :

- DECIDE de la réalisation des travaux, hors fourniture et pose de l'escalier, par l'entreprise AMELINE (devis 1161 du 17/1/2020 pour un montant de 8 820.13€ HT)
- CHARGE Mr le maire de signer le devis
- DECIDE d'inscrire la dépense au BP 2020

Fin de séance à 19h00